Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602011-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 05/02/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaient présents :** Thierry PIGEON Maire,

Jean-Pierre BERTINET, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

François POIRIER, Valérie GAUDION, Alexandra GOUSSET, Fabien FOUCHER, Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Conseillers Municipaux

**Absente excusée** : Aurélie SOUILLARD

**Absents excusés ayant donné Pouvoir :**
Christophe OGIER à Cécile KERNIVINEN
Joseph JEULAND à Jean-Pierre BERTINET

**Secrétaire de séance** : Valérie GAUDION

## Délibération 2026.02.011

### Finances - Demande subvention amendes de police

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la sécurisation des piétons, cyclistes et véhicules dans l'ensemble du centre bourg et notamment la sécurisation indispensable aux abords des écoles, des aménagements de sécurité doivent être réalisés avec la création d'un barreau entre la rue Anne de Bretagne et Madame de Sévigné. Des chicanes ainsi que des marquages au sol sont également à prévoir afin de maitriser la vitesse dans le bourg et dans les grands axes de la commune (rue des Saulniers, rue Madame de Sévigné et Avenue des Vallons)

Le montant total de ces réalisations visant la sécurité routière s'élève à :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602011-DE

- Création du Barreau 160 000€ HT
- Chicanes / marquages : rue des Saulniers : 17 000 € HT
- marquage : rue Madame de Sévigné, Avenue des vallons : 8 000 € HT

**Soit des dépenses totales estimées à 185 000€ HT.**

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026

**Délibéré :**
**Adopté à l'unanimité des votants**

**Vote :**

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)